**Etablissement coordinateur (ec)/ Etablissement partenaire (EP)**

**Lettre d’Engagement**

*Le présent engagement est à compléter, signer, viser par la personne habilitée à engager l’Etablissement coordinateur et chaque Etablissement partenaire et à scanner/déposer avant la date de clôture dont la date est précisée dans le texte de l’appel à projets « Sport de très haute performance 2ème vague » et en ligne sur le site de dépôt :*

*https://investissementsdavenir.agencerecherche.fr/ppr-performancesportive/accueil.php?*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Etablissement coordinateur/ Etablissement partenaire :**  nommé (acronyme + nom complet): | | |
| ***Personne habilitée à engager l’Etablissement Coordinateur /partenaire***  Qualité : | | |
| Prénom : | Nom : | Courriel: |
| Adresse postale : | | |

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'établissement ci-dessus, je déclare :

* avoir pris connaissance du dossier de soumission tel que déposé et du règlement relatif aux modalités d'attribution des aides au titre de l’appel à projets PPR « Sport de très haute performance » du troisième programme d’investissement d’avenir ;
* m'engager à négocier et signer un accord de *consortium* (ou équivalent)*; et* mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour finaliser ce document dans les conditions et délais prévus par le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides, précité ;
* m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet tels que décrits dans le dossier de soumission, dans les conditions prévues par le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides, précité ;
* m’engager à respecter les engagements financiers tels que détaillés dans le document administratif et financier du document de soumission déposé ;
* m’engager à mettre en œuvre, les recrutements sur contrat, des personnels nécessaires à la réalisation de la proposition déposée; et cela en conformité avec toutes les lois et règlements en vigueur applicables. L’établissement coordinateur s’assurera de la capacité de disposer des surfaces de travail nécessaires à l’accomplissement de leurs missions durant le projet ;
* souscrire aux obligations qui en découlent, notamment à des fins d'évaluation globale de l'action.

Date: Signature et visa